

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 3 février 2025
Convocation du 27 janvier 2025
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 3 février 2025 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane.

Absents excusés :

BERTRAND Benjamin, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel

Absents : DA SILVA John, MÜLLER Julien

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Monsieur Ramazan DINGER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Demande de la subvention fonds de concours à la communauté de communes Terre Valserhône pour les travaux de sécurisation de la traversée de la Voûte.
- ONF : bilan année 2024 et programme travaux 2025
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- Frais de fonctionnement de l'école : demande de participation financière aux communes voisines.
- Frais de fonctionnement de la cantine : demande de participation financière aux communes voisines

- Demande de la subvention fonds de concours à la communauté de communes Terre Valserhône pour les travaux de sécurisation de la traversée de la Voûte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière de 19 174.27 € auprès de la communauté de communes Terre Valserhône pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de la Voûte, et valide le plan de financement suivant :

- Coût des travaux :	197 230.00 € H.T
- Subvention du département :	60 000.00 €
- Fonds de concours :	19 174.27 €
- Autofinancement :	118 055.73 € H.T.

- Objet : ONF : bilan année 2024 et programme travaux 2025

L'ONF a transmis le bilan de l'année 2024 ainsi que le programme de travaux 2025 avec le devis qui s'élève à 20 500.00 € H.T. comprenant :

Travaux d'infrastructure : création de renvois d'eau, mise en place de barrières : 10 390 € H.T.

Travaux de maintenance : sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt, entretien du parcellaire : 10 110 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan de l'année 2024 et accepte le devis de l'ONF dans le cadre du programme de travaux 2025.

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget primitif 2025 étant voté en mars, une autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

	Chapitre	Imputation	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du budget 2025
Opération 53 Réseau de voirie	21 Immobilisations corporelles	2151 Réseau de voirie	267 000 €	66 750 €
Opération 32 Matériel divers	21 Immobilisations corporelles	2184 : bureau et mobilier	10 000 €	2 500 €
		2188 : autres immobilisations corporelles	30 000 €	7 500 €
		2183 : matériel informatique	3 000 €	750 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans les limites indiquées ci-dessus.

- Frais de fonctionnement de l'école : demande de participation financière aux communes voisines :

Le total des frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2024 s'élève à 82 725 €, pour un effectif de 75 élèves. Monsieur le Maire présente le détail des frais.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête à 1103 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation concernant l'année 2024.

- Frais de fonctionnement de la cantine : demande de participation financière aux communes voisines :

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de fonctionnement de la cantine concernant l'année 2024. Total des frais : 34 026 € - 8 292 repas ont été servis. Giron : 1 763 repas : 7 234.42 € - Plagne : 2 453 repas : 10 065.82 € -

➤ Informations et questions diverses :

- Parcelles de terrain à vendre :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un lot de 16 parcelles de terrain est à vendre. Ces parcelles sont situées en zones agricoles ou naturelles. La superficie totale est de 20 208 m². Le Conseil émet un avis favorable quant à l'acquisition de ce lot de parcelles.

- Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses envisagées pour l'année 2025 :

L'accessibilité de la mairie – L'appartement à rénover au deuxième étage du bâtiment mairie - Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de la Voûte – La rénovation de la salle de réunion de la mairie - le marquage des voies – L'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste – La centrale hydroélectrique - LED école – La rénovation de la passerelle du Combet – Le cimetière : reprise de tombes.

- Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) renforce son équipe de territoriaux. Une rencontre avec le nouvel interlocuteur est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Ramazan DINGER

Le Maire
Gilles THOMASSET

